

Liège, le 25/03/2013

2013/CP60

La stratégie aéroportuaire dans un environnement concurrentiel : positions et recommandations des interlocuteurs sociaux wallons

Suite aux critiques répétées à l'encontre du développement des aéroports wallons, le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) a décidé de réagir en adressant des recommandations à l'intention des autorités politiques et des gestionnaires des aéroports wallons. Ces recommandations sont reprises dans un avis d'initiative du CESW.

L'avis A. 1.111 relatif à la stratégie aéroportuaire est téléchargeable sur le site www.cesw.be

1. Constats

- **Contexte à objectiver** : en 10 ans, émergence des aéroports régionaux comme acteurs actifs du transport aérien.

Liege Airport Fret	Brussels south Charleroi Airport (BSCA) Passagers
2000 : 270.000 tonnes transportées 2011 : 674.000 tonnes transportées	2000 : 250.000 passagers 2011 : 5,9 millions passagers
Valeur ajoutée directe et indirecte : 450 millions € en 2009	Valeur ajoutée directe et indirecte : 220 millions € en 2009
Emplois directs et indirects : 5.000 ETP en 2009 selon étude BNB (1)	Emplois directs et indirects : 2.900 ETP en 2009 selon étude BNB (1)

(1) « Economic importance of air transport and airport activities in Belgium », 2009

- **Stratégie wallonne dynamique** : le succès des aéroports wallons (objectivé par les chiffres) est le résultat d'une politique régionale dynamique et cohérente (mesures vis-à-vis des riverains, valorisation des terrains, développement du tissu économique, pôles de compétitivité, etc.).
- Le **débat doit être clarifié sur la question des subventions** octroyées : la réglementation européenne n'a pas la portée que la Vlaamse Luchthavencommissie lui prête en ce qui concerne le subventionnement public des aéroports régionaux.

2. Recommandations

→ A l'intention du Gouvernement wallon

Le CESW demande au Gouvernement wallon de **poursuivre sa politique en matière aéroportuaire**, porteuse d'emplois et d'activités. Le Gouvernement se doit dès lors de prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite du développement des aéroports, notamment en ce qui concerne leur fonctionnement.

Pour le Conseil, il importe de développer les **synergies entre les différents acteurs** compétents directement ou indirectement (aéroports, administration, opérateurs de formation, TEC, interlocuteurs sociaux,...).

Au vu du débat lancé, le CESW encourage les autorités wallonnes à assurer à l'avenir **un suivi continu** au niveau de la gestion administrative et politique de ce type de dossier. Un lieu de concertation regroupant les acteurs de la politique aéroportuaire sera constitué au sein du CESW afin de suivre les évolutions en la matière et de réagir en temps utile.

→ A l'intention des exploitants des aéroports wallons

Le CESW invite les gestionnaires des aéroports wallons à continuer à faire preuve de **proactivité dans la recherche d'opérateurs et d'investisseurs** et à continuer à se **développer dans leurs créneaux ciblés d'aéroports régionaux**, en toute complémentarité avec Brussels Airport.

Le CESW appelle en outre les aéroports wallons à renforcer les **synergies et collaborations** entre eux.

→ A l'intention du Gouvernement fédéral

Le CESW demande au Gouvernement wallon de relayer auprès du Gouvernement fédéral les différentes prises de position développées dans ce point.

Le Gouvernement fédéral se doit de rester **neutre et équitable** dans le traitement des différents acteurs économiques présents sur le territoire belge et dans le soutien octroyé aux infrastructures présentes sur le territoire national.

Les autorités fédérales doivent organiser une **concertation avec les Régions** avant de se prononcer sur ce dossier en toute objectivité.

Le CESW rappelle enfin que **Brussels Airport est un aéroport national**, alors que la Vlaamse Luchthavencommissie le considère dans son rapport comme le principal aéroport flamand.

Il convient de rappeler que les **aéroports régionaux ne sont pas en concurrence directe avec Brussels Airport**, qui dispose d'infrastructures spécifiques liées à son statut d'aéroport national tandis que les aéroports régionaux tablent sur des créneaux de développement correspondant à leurs spécificités et à leurs possibilités limitées en matière d'extension.

→ **A l'intention du Gouvernement flamand**

Le CESW demande au Gouvernement wallon de prendre contact avec son homologue flamand pour faire valoir l'ensemble des éléments repris dans cet avis.

Le CESW dénonce les prises de position de la Vlaamse Luchthavencommissie à l'égard de la politique aéroportuaire wallonne, **un des axes de redéploiement socio-économique wallon**, alors que les autorités flamandes affirment par ailleurs officiellement attendre davantage de dynamisme du côté wallon.

Le CESW rappelle que tant la population que les entreprises flamandes bénéficient des retombées positives des aéroports wallons.

Lieu de dialogue et de concertation, le Conseil économique et social de Wallonie est l'organisme paritaire régional qui réunit les représentants des organisations syndicales et patronales. Il rend des avis aux décideurs politiques sur les matières qui concernent la Wallonie.

Contact presse :

Nathalie BLANCHART – Responsable Communication CESW – 0475/36.22.32. –
nathalie.blanchart@cesw.be